

(1)

(N° 92.)

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1891.

---

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics  
pour l'exercice 1891 (1).

---

*Amendement présenté par M. Steurs à l'article 11 du Budget du Ministère de  
l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

Il est ouvert un crédit de 100,000 francs pour l'achat d'étalons de gros  
trait de race belge.

Ces étalons seront revendus et devront servir à la saillie publique pendant  
cinq ans au moins.

ED. STEURS.

---

(1) Budget, n° 116, VII (session de 1889-1890).  
Rapport, n° 66.  
Amendements du Gouvernement, n° 4, VII.  
Amendements, n° 85, 86 et 89.